

10e édition du Prix "Infrastructures pour la Mobilité, Biodiversité et Paysage" (IMBP) 2020

Organisé par l'Institut Des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM), le Prix IMBP récompense les meilleurs projets réalisés, en France ou à l'international, par les acteurs impliqués dans la conception, la construction, la gestion, l'entretien, l'aménagement, la requalification et l'exploitation des infrastructures de mobilité.



L'objectif : valoriser les meilleurs projets de préservation, de restauration et de valorisation des écosystèmes, de la biodiversité et du paysage, y compris les plus petits et les plus ingénieux !

Qui peut concourir ?

Toute structure ou organisme public ou privé, quelle que soit sa taille : collectivités, services et établissements publics de l'Etat, établissements publics d'aménagement, sociétés concessionnaires d'autoroutes, gestionnaires de voies ferrées et fluviales, ports, sociétés d'ingénierie ou bureaux d'études, entreprises, associations ...

Quel type de projet ?

Toute action, globale ou ponctuelle, de conception, construction, exploitation, entretien, gestion et/ou requalification d'infrastructures contribuant à la préservation, à la restauration ou à la valorisation des écosystèmes, de la biodiversité et du paysage, menée en France métropolitaine et ultramarine, ou à l'international.

Quelles infrastructures ?

Tous types d'infrastructures de mobilité : routes, rues, voies vertes, espaces publics urbains, voies ferrées, TCSP, ports et voies navigables, aéroports ...

Liens utiles

[En savoir plus sur le prix IMBP](#)